



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2022 - 36		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Prélèvement d'oeufs non viables de <i>Phengaris alcon alcon</i> pour étude génétique – Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA)	Avis : favorable
Date : 20 juillet 2022		

Contexte

La présente demande 2022 fait suite à une demande identique faite en 2021 qui avait été accordée (cf Avis CSRPN-DEP n°2021-53) mais dont les actions n'avaient pas pu être mises en œuvre en raison des mauvaises conditions climatiques 2021 qui avaient pour conséquence une trop faible reproduction (en conformité avec l'avis du CSRPN sus-mentionné).

L'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*) est dans une situation précaire en région Grand Est.

La présente demande a pour cadre la réalisation d'une étude visant à développer des marqueurs génétiques pour le genre et analyser les données produites par des statistiques afin de répondre aux interrogations sur l'état de conservation des populations de Champagne-Ardenne et de leurs connexions.

La demande est sollicitée pour la période août – septembre 2022, pour les personnes suivantes :

- Julien Pellé, chargé de projets du CENCA – antenne de Troyes, animateur de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur de Papillons de jour pour la partie champardennaise
- Julian Gautier, chargé de projets du CENCA – Antenne de Vouziers
- Lucie Blondel, chargée de mission/animatrice N2000 au PNR des Vosges du Nord

Les opérations projetées sont les suivantes :

- Sur 9 stations, prélèvement d'oeufs (40 au maximum par station, sans descendre en-dessous de 15) pondus sur les tiges des Gentianes pneumonanthes (*Gentiana pneumonanthe*).

Les oeufs seront prioritairement récoltés sur les tiges de Gentiane pneumonanthe, les oeufs étant considérés comme non viables s'ils sont pondus à ce niveau de la tige, les chenilles se nourrissant les premières semaines au sein des boutons floraux. Le prélèvement est par ailleurs limité à un œuf par pied de Gentiane.

Les sites sont choisis de manière à ce que le prélèvement ne dépasse pas 1 % du nombre d'œufs total.

- Transport et analyse en laboratoire

Les résultats de l'étude seront communiqués au SINP, à la DREAL et aux animateurs du PNA et de ses déclinaisons régionales.

Questions au CSRPN

- les opérations projetées remettent-elles en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces ?

- les opérations projetées remettent-elles en cause l'état de conservation des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- CERFAS

- Dossier de demande de dérogation

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Si la question globale de l'état de conservation des populations de *P. alcon* est des plus importantes, les connexions et déconnexions qui seront trouvées par cette étude ne trouveront sans doute pas une réponse homogène en termes de préservation et reconnexion possibles. L'étude pourra sans doute mieux servir aux populations de Champagne Ardennes que pour celles de Lorraine.

Cette demande étant la seconde déposée depuis 2021, elle a bien pris en compte les recommandations émises par le CSRPN en 2021 en particulier sur le non prélèvement d'œufs si le nombre de pieds avec présence de ponte n'est pas suffisant et ce, afin de ne pas impacter la population de *Phengaris alcon*.

Ainsi les opérations projetées ne remettent pas en cause l'état de conservation des espèces dans leur aire de répartition naturelle.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

